

RAPPORT DU COMITÉ

MARDI 12 décembre 1967.

Le Comité permanent de l'administration du Service civil, auquel a été déferé le Bill C-184, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 7 décembre 1967, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre comité recommande que permission lui soit accordée de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
DONALD CAMERON.